



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
28 septembre 2023

**Délibération n° DCM23-10-04P6
Administration générale – Conseil municipal des
jeunes**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Elisabeth Blanquet

Par délibération en date du 21 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour la tranche d'âge de 11-17 ans.

Cette délibération n'a pas été mise en œuvre à ce jour.

Il est aujourd'hui question de relancer le Conseil Municipal des Jeunes en mobilisant les élèves scolarisés au collège, dans les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, afin de dynamiser leur participation à la vie de la cité et de favoriser l'exercice de la citoyenneté.

Il est envisagé de procéder à une élection pour désigner les membres du CMJ dans le cadre d'un mandat de 2 ans, étant précisé que seuls les jeunes domiciliés dans la Commune pourront être candidats et électeurs.

Accompagnés par des élus adultes et coordonnés par un agent municipal référent, les élus du CMJ seront mobilisés sur des sujets et des projets concrets, dans le but de développer une action municipale tournée vers la jeunesse.

Le CMJ étant constitué en partenariat avec les établissements scolaires publics et privés de la Ville, la Commune contribuera à l'organisation des élections, participera à la diffusion de l'information, à la présentation des projets et assurera l'animation du CMJ.

Les modalités pratiques seront définies en concertation avec les établissements concernés.

Le projet de règlement intérieur ci-joint précise la constitution et le fonctionnement du CMJ ; il pourra être modifié par vote des élus du CMJ pour les seules dispositions concernant le fonctionnement de l'assemblée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider la création du Conseil Municipal des Jeunes au niveau des élèves scolarisés en Collège,
- d'adopter le projet de règlement ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la Commission « Education et affaires scolaires » réunie le 26 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création du Conseil Municipal des Jeunes au niveau des élèves scolarisés en collège,

ADOpte le projet de règlement ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE